Zeitschrift: as. : Archäologie Schweiz : Mitteilungsblatt von Archäologie Schweiz = Archéologie Suisse : bulletin d'Archéologie Suisse = Archeologia Svizzera : bollettino di Archeologia Svizzera

Herausgeber: Archäologie Schweiz

Band: 30 (2007)

Heft: 1

Artikel: La Réforme de Bologne et ses implications sur l'archéologie en Suisse

Autor: Brem, Hansjörg

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-109266

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Réforme de Bologne et ses implications sur l'archéologie en Suisse

© Photo: Yves André

Jamais il n'y a eu, en Suisse, autant de personnes engagées professionnellement dans le domaine de l'archéologie, la plupart d'entre elles ayant effectué leurs études dans des universités suisses. Après une longue préparation – et non sans débats – les études universitaires vont être restructurées de manière fondamentale. Dans les cercles concernés, les conséquences possibles de la Réforme de Bologne sont examinées et commentées de long en large. L'auteur de ces lignes a participé l'an dernier à deux discussions sur le sujet, l'une le 10 mars à Berne et l'autre le 6 juin à Xanten (Allemagne), et il y a glané quelques impressions.

Un regard rétrospectif

L'archéologie a été pratiquée en Suisse bien avant que les universités n'offrent de formations dans le domaine. Après la Deuxième Guerre mondiale seulement, des instituts de recherche spécialisés ont été mis en place, des chaires d'enseignement ont été créées et, de ce fait, il est devenu possible d'acquérir une formation universitaire en archéologie suisse. Pendant longtemps, les instituts et séminaires ont conservé une taille modeste, des effectifs réduits et une atmosphère quasi familiale. En raison du petit nombre d'étudiants et des liens étroits maintenus entre les différents centres de recherche européens, la mobilité était relativement élevée, permettant à de nombreux étudiants de découvrir d'autres universités. En Suisse, la possibilité d'une promotion directe (thèse de doctorat sans licence préalable) autorisait une période d'étude souvent relativement brève. Avec la mise en place des services archéologiques cantonaux, l'archéologie a alors connu un véritable *boom* et le nombre des étudiants a augmenté. Les fouilles liées à la construction des autoroutes, c'est-à-dire le financement direct des fouilles archéologiques par les travaux routiers, y ont certainement contribué. Hormis la disparition de la promotion directe, il n'y a eu, depuis le milieu des années 1970, que peu de changements dans l'organisation de la formation universitaire des archéologues en Suisse. En outre, durant ces dernières décennies, de nombreux étudiantes et étudiants ont trouvé un emploi à l'issue de leur parcours académique, en particulier lorsqu'ils avaient choisi la préhistoire ou l'archéologie préhistorique comme branche principale. Alors que les perspectives professionnelles étaient encourageantes, le nombre de doctorants a diminué – il n'a commencé à augmenter à nouveau que lorsque la situation est devenue moins favorable. Dans ce contexte, la totalité du parcours universitaire était souvent accomplie dans une même université. Pour les archéologues de formation académique, la tendance à s'orienter le plus rapidement possible vers une activité professionnelle hors de l'université restait marquée; à la différence d'autres voies d'études similaires, on observe peu de bifurcations vers des professions ayant trait à des domaines complètement différents. Malheureusement, toutes ces constatations ne se laissent que difficilement chiffrer, vu que le matériel quantitatif fait défaut. Le site www.orientation.ch (consultable dans les différentes langues nationales) offre une première approche des relations entre études réalisées et métiers pratiqués.

Que comporte la Réforme de Bologne?

La Réforme de Bologne, ainsi nommée d'après un traité conclu entre les ministres européens de l'éducation en 1999, vise à une évaluation et à une orientation unifiées des cursus universitaires européens. Elle devrait avoir pour conséquence, entre autres, de faciliter la mobilité des étudiants, les échanges entre universités et entre disciplines. Les instruments mis en place sont des diplômes standardisés (bachelor, master et doctorat), ainsi qu'un système de points (ECTS, European Credit Transfer System) permettant de comptabiliser l'ensemble du travail effectué par chaque étudiant. En un semestre, par exemple, quelque 30 points peuvent être acquis par le travail d'un étudiant, 1 point correspondant à 25 à 30 h de travail environ. Il faut avoir atteint près de 180 points pour obtenir le premier diplôme universitaire, le bachelor (baccalauréat). La distinction classique entre branche principale et branche secondaire disparaît plus ou moins. En revanche, des plans d'études sont établis, pour lesquels un certain nombre de «crédits» doit être acquis dans des domaines définis.

Les conséquences de ces changements pour les universités sont claires, même pour un observateur extérieur: l'offre des cours doit être évaluée et certifiée, en même temps, bien sûr, que le travail effectué par l'étudiant. Dans ce but, de nombreux mécanismes de contrôle doivent être mis en place et de nouvelles offres proposées. Le processus de Bologne est aujourd'hui aussi influencé par d'autres facteurs, tels que la diminution progressive des moyens financiers, les discussions portant ainsi sur les taxes d'immatriculation, les processus d'évaluation des hautes écoles, etc.

Les conséquences pour les universités suisses

Comme on a pu le constater lors du congrès de l'AGUS (Arbeitsgemeinschaft für Urgeschichte, Groupe de travail pour la préhistoire) à Berne, les facultés des sciences humaines des universités suisses se sont soumises à ces changements avec peu d'enthousiasme. La Réforme de Bologne exige de la part d'instituts déjà peu dotés que leur offre soit élargie pour que les cursus puissent être préservés. En revanche, l'éventuelle suppression de branches peu demandées n'a rien à voir avec Bologne. L'adoption de la réforme a pour seule conséquence que les frais supplémentaires engendrés par les restructurations doivent nécessairement être trouvés quelque part, dans la mesure où les moyens mis à disposition restent les mêmes. Dans ce contexte, la Réforme de Bologne devrait aussi fournir aux universités la possibilité de restreindre leur offre et faire en sorte que l'on puisse obtenir des «points» ou des diplômes dans d'autres établissements académiques. Comme on a pu le percevoir à Berne, ce sont, en Suisse, les universités romandes qui mènent la marche dans ce domaine et leur collaboration sera certainement encore accrue dans les années à venir. En Suisse alémanique, le processus peine davantage à se mettre en place. Globalement, les déclarations en faveur d'un réseau universitaire plus dense ou d'une formation plus spécialisée n'ont pas été bien nombreuses. Il me semble cependant peu probable que des enseignements identiques pourront être maintenus sur le long terme à Bâle, à Berne et à Zurich dans le domaine de l'archéologie préhistorique.

En attribuant un certain nombre de points pour un travail déterminé, on obtiendra un véritable assemblage qui pourra être tout à fait avantageux pour les étudiants, puisque les exi-

gences de la part des universités et des enseignants seront clairement définies. Par ailleurs, il est encore difficile de prévoir à quel point les hautes écoles, qui offrent également des programmes de master, seront liées aux universités. Songeons, par exemple, aux étudiantes et aux étudiants en art visuel, aux restauratrices et aux restaurateurs, qui sont formés dans les hautes écoles.

Nouveau: le bachelor - un diplôme universitaire offrant peu de débouchés

La validation de stages sous la forme de points permettant d'atteindre le diplôme universitaire visé est une innovation dans la forme, mais *de facto*, elle ne représente guère de changement. En outre, l'intégration de cours extra-universitaires peut s'avérer intéressante, en particulier dans le domaine de l'archéologie, et elle est de plus en plus recherchée. Un élément véritablement décisif est sans nul doute l'introduction du nouveau diplôme universitaire, le bachelor. Après deux ou trois ans d'études, les examens pour obtenir le bachelor coïncident à peu près avec le moment où l'on passait autrefois la demi-licence. Cet examen n'était cependant guère, voire pas du tout reconnu hors de l'université dans laquelle il était accompli. Pour le bachelor, la situation est différente, puisqu'il est reconnu comme un diplôme de fin d'étude. En ce qui concerne l'archéologie, le colloque de Berne n'a pas été très clair sur le sujet. Il semblerait cependant que le master (donc l'ancienne licence) continuera à être considéré comme le véritable diplôme de fin d'études. À Xanten, on a très clairement pu ressentir que le bachelor était perçu comme un diplôme offrant peu de débouchés. Toutefois, il sera difficile pour les facultés de sciences humaines (à ce qu'il semble, les disciplines archéologiques relevant des sciences naturelles se satisfont généralement mieux de cet état des choses) de déclarer que leurs diplômes sont de deuxième catégorie. Parallèlement en effet, des universités comme celle de Saint-Gall attribuent beaucoup de prestige aux mêmes diplômes dans leurs disciplines – le titre de BA (Bachelor of Arts) étant le même.

Les études qui suivent le bachelor mènent au master (autrefois diplôme ou licence) et peuvent ensuite être complétées par un troisième cycle et un doctorat. Cela ne représente pas de différence quant aux diplômes, mais ce qui est nouveau, c'est que tous les diplômés obtiennent le titre de Master ou de Docteur. Les cursus du master sont eux aussi soumis à la norme ECTS. On y prévoit notamment la rédaction d'un travail scientifique d'une certaine envergure. Il est intéressant de relever que les deux discussions se sont beaucoup attardées sur la question de savoir si les archéologues ayant obtenu un diplôme de bachelor seraient en mesure de trouver du travail. Cette question s'adressait bien sûr de manière explicite aux employeurs potentiels, pour savoir comment ils allaient réagir à ce nouveau titre. Les documents sont clairs: le bachelor est, selon les prescriptions et la définition, un diplôme universitaire. Les compétences du diplômé ou de la diplômée seront indiquées en petits caractères et, comme actuellement, c'est le parcours suivi au cours des études qui offrira des indications supplémentaires. La question de savoir si la formation correspondra aux exigences liées à un projet ou à une place de travail variera d'une situation à l'autre. Les employeurs – représentés par les musées, la protection du patrimoine et les services archéologiques – font preuve, en Suisse, d'un pragmatisme prudent. En Allemagne, à Xanten, la discussion a dévié sur la question de savoir à quelle catégorie salariale (de fonctionnaire) correspondrait un bachelor.

Felix Müller, directeur-adjoint du Musée historique de Berne, s'est exprimé clairement à ce propos lors du colloque de l'AGUS. Il a alors déclaré que, dans son musée, la mise au concours d'un poste correspondant à un profil universitaire pourrait tout à fait aboutir à l'engagement d'une personne munie d'un diplôme de bachelor; ce d'autant que la structure modulable des études permettrait désormais de nouvelles combinaisons de branches (par exemple, un master avec de l'économie comme branche principale, succédant à un bachelor avec de l'archéologie comme branche principale). Mes propres expériences me laissent supposer que de nombreux étudiants en archéologie souhaiteront entrer le plus vite possible dans la vie professionnelle. Pour cette raison, ils tenteront certainement de s'introduire dans le milieu sitôt le diplôme de bachelor obtenu. Reste à savoir s'ils y seront les bienvenus.

Avec la Réforme de Bologne, le paysage universitaire de l'archéologie en Suisse subira à moyen terme de grands changements, il s'ouvrira et se dynamisera. Cependant, ce n'est

pas la formation de base, en réseau international, qui posera le plus de problèmes à notre discipline. Bien plus grave pour l'archéologie est le manque de formation continue institutionnalisée, telle qu'on en instaure actuellement pour de nombreux domaines d'activités et pour de nombreuses professions dans les hautes écoles et les universités. Ce n'est pas un hasard si, faute de possibilités de formations complémentaires dans la branche, la muséologie et le management culturel sont devenus des domaines d'étude complémentaires appréciés des archéologues.

Des études de plus en plus scolaires...

La formation universitaire est tout à fait décisive pour un domaine comme l'archéologie; en effet, elle permet d'accomplir des travaux qualifiés, tels que des mémoires (travaux de master) ou des doctorats, mais aussi des recherches plus modestes, qui représentent souvent des tâches essentielles effectuées à bas prix. Cette «exploitation» des étudiants ou des futurs diplômés est habituelle dans de nombreuses disciplines académiques et représente un moteur pour le travail scientifique. Aussi ne brasse-t-on pas, pour ainsi dire, de l'air chaud dans une tour d'ivoire. Au contraire, ces travaux permettent souvent, surtout en archéologie, d'obtenir des données fondamentales. Une formation universitaire plus structurée et plus scolaire ne laissera plus autant de temps pour des travaux personnels de ce genre; dès lors, les informations et les rapports de fouilles qui disparaîtront dans les archives et les dépôts sans avoir été étudiés seront plus nombreux. Il est impossible de dire si cette perte de «forces de travail» pourra être compensée par l'informatisation des fouilles et donc une plus grande disponibilité des données. Il est certain cependant que les services archéologiques doivent continuer à offrir des plates-formes fiables et de qualité pour la recherche universitaire.

...ou une chance pour acquérir une formation plus étendue?

Enfin, comme on a pu l'entendre à Berne, les formations universitaires permettront d'envisager un plus grand nombre de débouchés professionnels dans le vaste champ de l'archéologie, et cela en particulier grâce à l'élargissement des combinaisons de branches. Les fouilles et l'analyse de leurs résultats constituent certes la majeure partie du travail de l'archéologue. Cependant, ces activités sont liées à un grand nombre d'autres domaines, qui vont de la restauration aux différentes disciplines des sciences naturelles et touchent même à des questions d'ordre juridique et administratif. De plus, le marché du travail n'étant guère appelé à croître, il deviendra plus difficile pour les archéologues de trouver des emplois permanents dans la profession – raison pour laquelle une formation moins ciblée représentera certainement un avantage. Pour les universités mêmes, les conséquences de la Réforme de Bologne sont lourdes: peu de moyens financiers supplémentaires leur ont été accordés, les pressant, de ce fait, à engager des fusions ou à recentrer leurs activités. Il est intéressant de constater que – comme à l'Université de Zurich – c'est d'abord à l'intérieur même de l'université que les voies d'études sont désormais les mieux coordonnées, ce qui représente un progrès notable. Le colloque de Berne a montré qu'en Suisse, la discussion autour de la Réforme de Bologne et de ses conséquences est menée de façon objective; à Xanten, malheureusement, Nicholas Conrad, professeur à Tübingen – qui a pour ainsi dire grandi avec cette réforme – était bien le seul à adopter une attitude positive. *_Hansjörg Brem*